

L'inspecteur d'académie  
directeur académique des services de  
l'Education nationale des Deux-Sèvres

à

**Pour attribution**

Mesdames, messieurs les directeurs  
des écoles primaires privées

**Pour information**

Mesdames les inspectrices, messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale  
Monsieur le directeur diocésain

Niort, le 17 janvier 2018

Direction des services  
départementaux de  
l'Education nationale  
des Deux-Sèvres

Service de  
l'enseignement  
privé

**Objet : Demande de disponibilité et de réintégration.  
Année scolaire 2019-2020.**

Références :

Décret n°2008-1429 du 19 décembre 2008 portant codification des dispositions réglementaires applicables aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat transpose à ces derniers les disponibilités et les congés applicables aux enseignants titulaires du public.

Note de service DAF n°2009-059 du 23 avril 2009 mettant en place les disponibilités dans l'enseignement privé

Affaire suivie par  
Thierry Gobin

Téléphone  
05 17 84 02 30  
Télécopie  
05 49 24 96 40  
Courriel  
enseignement-privé-79  
@ac-poitiers.fr

Adresse postale  
61, Avenue de Limoges  
CS 98661  
79026 Niort cedex

La présente note a pour objet de préciser les règles en matière de disponibilité applicables aux maîtres contractuels et agréés de l'enseignement privé sous contrat ainsi que les délais à respecter pour effectuer une demande de disponibilité ou de réintégration après disponibilité au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, les dispositions applicables aux fonctionnaires en matière de disponibilité sont transposées aux maîtres contractuels et agréés des établissements de l'enseignement privé.

La demande de disponibilité est accordée pour une année scolaire entière (sauf dans le cas d'une adoption). L'agent qui souhaite bénéficier de ces dispositions doit en faire la demande à l'aide de l'imprimé joint en ANNEXE 1 et fournir les pièces justificatives correspondantes.

Je vous rappelle que durant toute la durée de la disponibilité qu'elle qu'en soit la protection du service qui y est associé, il n'y a pas de résiliation du contrat. Les maîtres ne doivent en aucun cas perdre contact avec leur administration d'origine et notamment tenir celle-ci informée de tout changement d'adresse.

Il existe 2 types de disponibilités sur demande :

- La disponibilité de droit,
- La disponibilité sur autorisation sous réserve des nécessités de service.

## I. Disponibilités accordées de droit.

MOTIF	DUREE MAXIMALE POUR L'ENSEMBLE DE LA CARRIERE	PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR
Pour élever un enfant de moins de 8 ans.	1 an renouvelable jusqu'au 8 ans de l'enfant.	Copie du livret de famille. <b>Poste protégé pendant la durée d'un an.</b>
Pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'un tiers personne.	1 an renouvelable sans limitation si les conditions requises sont toujours réunies.	Justificatif familial Carte d'invalidité Certificat médical émanant d'un praticien hospitalier <b>Poste protégé pendant la durée d'un an.</b>
Pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave.	1 an renouvelable dans la limite de 9 ans.	Justificatif familial Certificat médical émanant d'un praticien hospitalier <b>Poste protégé pendant la durée d'un an.</b>
Pour déplacement dans les DOM, les collectivités d'outre-mer ou la Nouvelle Calédonie, à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants.	6 semaines maximum par agrément d'adoption.	Attestation d'agrément. <b>Poste protégé pendant la durée de la disponibilité.</b>
Pour suivre le conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité.	1 an renouvelable sans limitation si les conditions requises sont toujours réunies.	Justificatif familial Attestation de l'employeur précisant le lieu de travail. <b>Poste non protégé.</b>
Pour exercer un mandat d'élu local.	Durée du mandat.	Justificatif de la collectivité territoriale <b>Poste non protégé.</b>

## II. Disponibilité sur autorisation sous réserve des nécessités de service

MOTIF	DUREE MAXIMALE POUR L'ENSEMBLE DE LA CARRIERE	PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR
Pour études ou recherches présentant un intérêt général.	1 ans renouvelable dans la limite de 6 ans.	Attestation précisant le diplôme préparé ou un certificat d'inscription dans un établissement d'enseignement. <b>Poste non protégé.</b>
Pour créer ou reprendre une entreprise (art. L5141-1 du code du travail).	1 an renouvelable une fois. Ne peut excéder 2 années.	Avoir accompli au moins 3 ans de services effectifs dans l'administration.  Attestation de création ou de reprise d'entreprise. <b>Poste non protégé.</b>
Pour convenances personnelles.	1 an renouvelable dans la limite de 10 ans.	<b>Poste non protégé.</b>

## III. Réintégration après une disponibilité.

Les maîtres en disponibilité qui souhaitent réintégrer au 1<sup>er</sup> septembre 2019 doivent en faire la demande à l'aide du formulaire joint en ANNEXE 2.

La réintégration est subordonnée à la vérification par un médecin agréé de l'aptitude physique de l'enseignant à l'exercice de ses fonctions. Il devra fournir un certificat médical de moins de 3 mois avec sa demande de réintégration.

Les enseignants actuellement placés en disponibilité dont le poste n'est plus protégé et qui souhaiteraient réintégrer à la rentrée 2019-2020 doivent absolument participer aux opérations du mouvement.

L'enseignant qui envisage d'exercer une activité privée pendant sa disponibilité doit en solliciter l'autorisation auprès du directeur académique. La demande doit parvenir au moins 3 mois avant le début de la période souhaitée.

**Les demandes, formulées à l'aide des formulaires joints, sont à retourner pour le 6 mars 2019, délai de rigueur.**

Pour le directeur académique des services de  
l'éducation nationale des Deux-Sèvres,  
Et par délégation,  
La secrétaire générale ,

***Signé***

Elisabeth PEILLIER

ANNEXE 1 Demande de disponibilité  
ANNEXE 2 Demande de réintégration